



VILLE DE CHALETTE SUR LOING



VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

(Budget principal)

RAPPORT DE PRESENTATION

Par

Monsieur Franck Demaumont

Maire de CHALETTE-SUR-LOING

Conseiller Général du Loiret



CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 25 mars 2013

Mes chers collègues,

Nous vivons un temps politique, économique, social et culturel complexe, mais surtout lourd de conséquences si de véritables et profondes transformations ne sont pas opérées rapidement.

Ainsi, la préparation de l'exercice budgétaire 2013 de la commune s'est inscrite dans le contexte de crise auquel nous devons faire face depuis plus de 4 ans : le chômage ne cesse de progresser, les inégalités sociales et territoriales se sont accrues.

De fait les collectivités territoriales se trouvent confrontées à la logique austéraitre de la finance.

Le Chef de l'Etat justifiait cette politique au nom du redressement des comptes publics, de l'objectif des 3% de déficit public en 2013, et pour gagner la bataille de l'emploi « en inversant la courbe du chômage fin 2013 ». Seulement, le taux de croissance de 0,8% sur lequel il tablait est passé à 0,4%, voire moins, et nous sommes passés à 3,7% pour le déficit public et plus aucune indication sur l'inversion de la courbe du chômage.

D'autant que la diminution de la dépense publique, outre le fait qu'elle conduit au recul quant à la réponse aux besoins sociaux, ne peut qu'entraver la relance par l'investissement.

Ainsi, au mépris de tous nos projets, des besoins fondamentaux des familles, il s'agit de financer, aux côtés de nouvelles baisses de cotisations sociales et de hausse de la TVA, 40 milliards de cadeaux au patronat.

Cela fait des dizaines d'années que cette politique est menée, alors qu'elle a prouvé sa totale inefficacité pour lutter contre la crise et le chômage.

C'est à la fois un non-sens social et un non-sens économique.

Réduire les capacités d'investissement et d'aménagement des collectivités, alors qu'elles réalisent 73% de l'investissement civil public, c'est restreindre un des leviers de la croissance utile.

Et lorsque les conséquences de la crise et des choix de soumission aux marchés financiers frappent avec tant de dureté autant de familles dans nos communes, les politiques sociales mises en œuvre par une Ville comme la nôtre n'est pas un supplément d'âme, mais bien au cœur de nos responsabilités, de nos orientations politiques, de nos engagements.

Or le moins que l'on puisse dire est qu'il n'y a rien de superflu dans les moyens consacrés dans notre budget, à la lutte contre l'exclusion, à la solidarité aux familles, aux moyens consacrés aux enfants et à nos écoles ou au soutien accordé au sport et à la culture.

Vous le savez, nos marges financières sont étroites. Chacun de nous doit bien mesurer, en effet, que les choix de la municipalité de ne pas augmenter les impôts et de maintenir l'équilibre financier, nous imposent une rigueur qui nous interdit le moindre écart.

Dans ces circonstances, l'élaboration du budget primitif 2013 s'est faite à partir d'une note de cadrage aux services envoyée en juin 2012 fixant le calendrier budgétaire et les objectifs.

Ainsi les grandes lignes du budget 2013 ont été dégagées suite au *Débat d'Orientations Budgétaires* du 18 février dernier.

Dans ces conditions le rapport qui vous est présenté ci-après met en évidence les points essentiels suivants :

- ✓ Tout d'abord, il convient de préciser que ce budget primitif reprend, pour la première fois, les excédents par anticipation et les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Cette technique comptable permet d'avoir en début d'exercice budgétaire, une lecture globale de l'activité de l'année et des politiques à mener pour la réaliser. En outre, il n'y aura plus lieu de voter un budget supplémentaire.
- ✓ La section de fonctionnement dégage un autofinancement brut de 5 404 426 € (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement).
- ✓ Nous poursuivons nos efforts de bonne gestion pour assurer des services publics de qualité, les développer en rationalisant les coûts de fonctionnement.
- ✓ La ville souhaite poursuivre sa politique d'investissement (avec les différents PPI en cours).
- ✓ Elle assume ses choix et ses engagements notamment celle en faveur de la résorption de l'emploi précaire (création de plus de 20 postes) et de l'instauration d'un régime indemnitaire pour ceux qui n'ne bénéficiaient pas.
- ✓ Enfin, le rapport fait apparaître les grands domaines d'action de la commune et propose d'arbitrer le choix de financement en faveur de la stabilité de la fiscalité. Ce budget a donc été construit en faisant le choix de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages.

Le budget primitif que je soumets à votre vote est équilibré comme suit :

- 20 366 255 euros pour la section de fonctionnement
- 12 674 591 euros pour la section d'investissement

Soit un total de 33 040 846 euros.

Un comparatif avec le budget primitif 2012 à ce niveau serait erroné, du fait de la reprise des résultats de l'année n-1.

C'est un budget qui respecte les objectifs fixés lors des orientations budgétaires et permet de poursuivre l'équipement de la Ville tout en développant les services rendus à la population.

1 – le respect des objectifs fixés lors des orientations budgétaires :

Je souhaite d'abord évoquer les différentes problématiques prises en compte dans l'élaboration du budget, tout en respectant nos engagements.

1.1– des recettes qui stagnent ou diminuent :

➤ Les dotations versées par l'Etat :

Il s'agit principalement de la dotation forfaitaire qui était de 2.944.300 € en 2012 et qui diminue de plus de 67 000 €, alors que l'enveloppe nationale est stable pour cette année, et que des diminutions importantes sont d'ores et déjà prévues pour 2014 et 2015.

Les autres dotations ne sont pas encore connues, mais il est prudent d'envisager une stabilité de la DSU à 1 100 000 €.

➤ Le désengagement de l'Etat dans les politiques contractuelles :

Les enveloppes affectées à la cohésion sociale et urbaine diminuent régulièrement obligeant ainsi les communes à trouver d'autres financements ou à autofinancer des projets pourtant éligibles aux divers dispositifs créés par l'Etat. Pour 2013, 2 dossiers sont présentés dans le cadre du CUCS. A l'heure de la rédaction de ces lignes, aucune certitude sur leur financement n'est connue.

➤ Des dotations d'agglomération étales :

- L'attribution de compensation : 3 039 000 €

- La dotation de solidarité communautaire (D.S.C.) : 610 000 €.

Il convient de souligner une éventuelle remise en cause de la DSC pour les années à venir.

➤ Une chute probable des droits de mutations :

Alors que l'année 2012 a enregistré plus de 200 000 € de droits de mutations, la conjoncture immobilière impose une grande prudence pour 2013. C'est pourquoi, seuls 160 000 € sont inscrits au budget.

1.2– des recettes qui augmentent :

Fort heureusement, quelques recettes augmentent et redonnent un peu de marges de manœuvre perdues avec la politique de rigueur menée par l'Etat à l'encontre des collectivités locales :

- Les aides financières de la CAF devraient être en augmentation significative, du fait de la politique de contractualisation instaurée.
- Les recettes fiscales et les compensations afférentes progressent de près de 190 000 € du fait, d'une part, de l'augmentation de 1.8 % appliquée sur les bases et décidée par la loi de finances 2013, et d'autre part, d'une augmentation physique des bases.

1.3– des charges supplémentaires :

- Les charges de personnel représentent moins de 63,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il est donc normal de les examiner de manière prioritaire et d'analyser les raisons des augmentations.
 - ✓ La résorption des emplois précaires
 - ✓ La mise en place du régime indemnitaire pour les personnels des catégories C
 - ✓ La hausse des cotisations patronales : + 2.73 % toutes cotisations confondues.
- L'augmentation des primes d'assurance de 20 % tout en ayant des garanties moindres
- L'augmentation du coût des fluides (carburants, électricité, gaz...)

1.4 - une pression fiscale maintenue à son niveau de 2012 :

Pour 2013, il est proposé de maintenir les taux des impôts ménage à leur niveau de 2012, soit :

- * 21,34 % pour la taxe d'habitation
- * 30,31 % pour le foncier bâti,
- * 68,89 % pour le foncier non bâti.

1.5 - le maintien des grands équilibres financiers :

- Un autofinancement brut de plus de 5 381 000 €, qui après remboursement du capital des emprunts, laisse un autofinancement net de 4 492 000 €, constitué notamment de l'excédent de fonctionnement reporté de 3 266 200 €.

- Un emprunt de 2 500 000 € nécessaire au financement de l'école du Bourg, et qui, ajouté aux 3 500 000 € empruntés en 2011 et 2012, portera l'endettement de la commune à 10 millions d'€, ne permettant plus à la commune de réaliser de nouveaux emprunts durant plusieurs années.

2 – des choix pour un bon fonctionnement des services :

2.1 – des dépenses de fonctionnement maîtrisées :

- Globalement, les dépenses 2012 ont été contenues, puisque les réalisations sont inférieures aux prévisions, et ce, sans remise en cause des services rendus. Cette gestion rigoureuse réalisée depuis plusieurs années devra être optimisée en 2013, car les marges de manœuvre sont faibles.
- La part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement est identique à celle de l'an passé. Elles ont été calculées au plus juste et feront l'objet d'une attention particulière.

Présentation du budget du personnel :

Les dépenses de personnel représentent 9.815.599,00 € soit une augmentation de + 2,62 % qui s'explique de la manière suivante :

- la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des agents municipaux qui représente sur l'exercice 74.200,00 €
- Le fonctionnement de l'orchestre à l'école sur une année pleine pour un montant de 31.465,00 €. Pour rappel, ce dispositif était supporté auparavant en prestation de services via une convention avec le Ville de Montargis et l'agglomération.
- Les charges de personnel représentent 112.678,00 € avec une augmentation de 2,73 % des charges patronales toutes confondues.

L'exercice 2013 se caractérise également par :

- les mises en stage ou en CDI de 18 agents vacataires, aboutissement d'un travail initiée depuis bientôt 2 ans par la Municipalité pour résorber l'emploi précaire.
- La mise en œuvre progressive des emplois d'avenir, nouveau dispositif d'emploi aidé issue de la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012
- Les mouvements de personnel suivant (remplacement de personnel à la suite de départ à la retraite ou de mutation) :

POLES	SERVICES	POSTES	DATES DE RECRUTEMENT
Services techniques	Garage Municipal	Mécanicien	Recrutement réalisé le 01/01/2013
Solidarité	Direction	Directrice du pôle solidarité	Recrutement réalisé le 7/02/2013
Culture de paix	Cuisine centrale	Chef de production culinaire	En cours

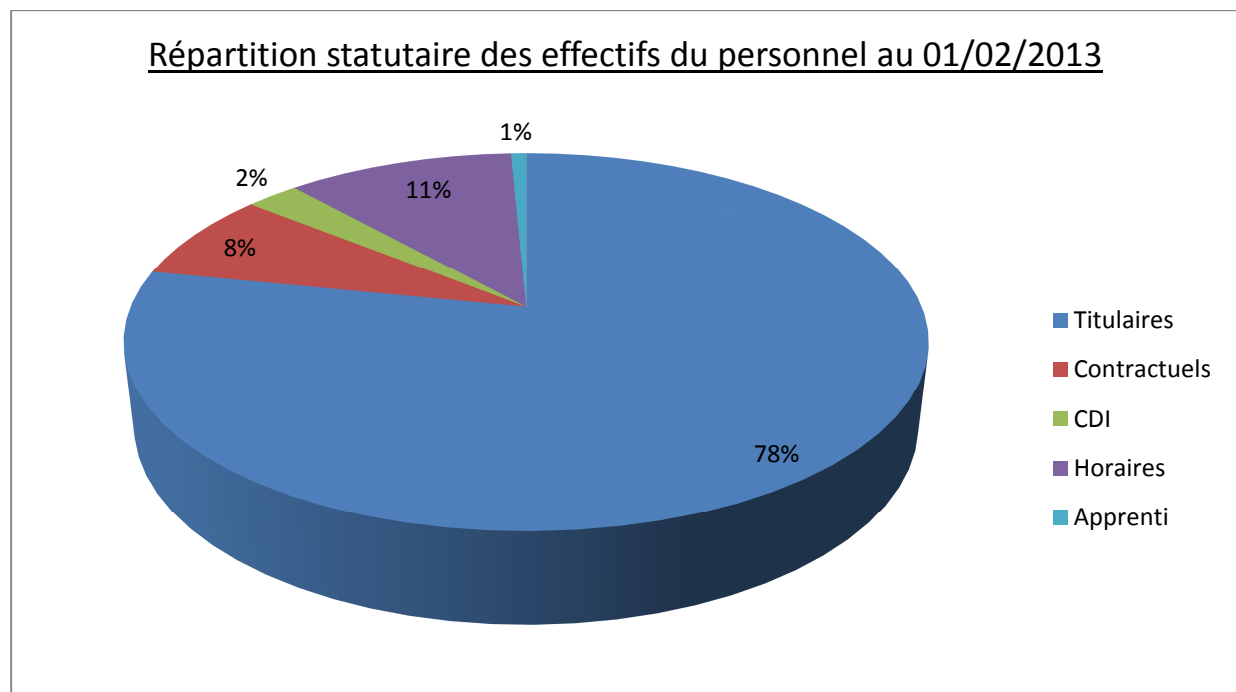
Les effectifs de la Ville se répartissent dorénavant de la manière suivante :

CATEGORIES DE PERSONNEL	AU 1/01/2012	AU 1/02/2013 (après la mise en œuvre de la résorption de l'emploi précaire)
Titulaires stagiaires	206	215*
Contractuels	22	28 **
Emploi aidé	1	0***
Vacataires (Equivalent temps plein)	37	30
Apprenti	3	2
TOTAL	269	275

* Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, 7 mises en stage ont été réalisées à compter du 1/02/2013, 4 autres suivront prochainement.

** Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, 7 CDI ont été créés.

***1 emploi d'avenir a été recruté au 15 mars 2013.



2.2 – maintenir et développer les services rendus à la population :

Les engagements pris lors du débat sur les orientations budgétaires sont tenus.

➤ ***Nous poursuivons*** notre politique en faveur des enfants et des jeunes :

- Poursuite du contrat enfance et jeunesse signé avec la CAF
- Poursuite du Contrat Educatif Local
- Poursuite du contrat urbain de cohésion sociale

➤***Nous reconstruisons*** les Ecoles du Bourg sur un nouveau site. Ce sont près de 9 millions d'euros.

➤***Nous réalisons*** le parvis du futur Collège Picasso au Lancy, ainsi que les cheminements piétons et cyclistes, pour 1 million d'euros.

➤***Nous poursuivons*** l'amélioration de la qualité de nos voiries et des trottoirs, ainsi que les nécessaires aménagements de sécurité et de mise en accessibilité pour les personnes handicapées

➤***Nous faisons le choix*** de renouveler certaines aires de jeux pour les enfants de notre ville, dont la plupart ont été très dégradées et ont dû être démontées du fait de leur dangerosité.

➤***Nous réaliserons nos engagements*** en matière de renouvellement urbain dans les quartiers Kennedy – Château Blanc et du Lancy.

➤ ***Nous continuons le développement*** de la politique sportive avec le soutien au club municipal omnisports, au Guidon Châlettois et à l'Union gymnique de Chalette avec la consolidation de postes d'animateurs sportifs.

3 - des choix pour améliorer l'équipement de notre ville :

Ce budget permet de financer les opérations structurantes et de faire face aux dépenses indispensables à l'entretien courant du patrimoine de la Ville et au bon fonctionnement des services :

3.3 – les recettes d'investissement :

Elles s'élèvent à 12 674 591 € réparties comme suit:

- 4 971 690 € de virement du fonctionnement
- 1 726 200 € d'excédents capitalisés
- 2 500 000 € d'emprunts

- 593 117 € de restes à réaliser
- 850 000 € de FCTVA et de TLE
- 1 037 360 € de dotations et subventions
- 257 000 € de cessions d'actifs
- 509 425 € d'amortissements
- 229 799 € (divers)

3.4 - les investissements proposés :

Elles s'élèvent bien évidemment également à 12 674 591 €, desquelles il convient de déduire en premier lieu :

- 1 534 220 € de solde reporté
- 785 099 € de restes à réaliser
- 889 000 € de remboursement de capital
- 253 100 € de remboursement à l'EPFL
- 100 000 € de travaux en régie

Il reste ainsi 9 113 172 euros pour investir.

Toutefois, un certain nombre d'investissements sont « engagés », soit parce qu'ils sont en cours, soit parce qu'ils relèvent d'une décision antérieure. En conséquence, il vous est soumis la liste, **non exhaustive**, ci-dessous :

Ecole du bourg et VRD (sauf structure du plateau sportif) ...	6 010 000 €
Travaux du parvis Picasso et achat immobilier nécessaire	1 103 000 €
Grosses réparations de voirie et de trottoirs	400 000 €
Travaux poste du Bourg + ascenseur.....	252 000 €
1 ^{ère} partie extension école Perret	204 000 €
Matériels et mobiliers.....	200 000 €
Achat de terrains.....	130 000 €
Participation à l'ANRU.....	120 600 €
Aires de jeux.....	100 000 €
Aménagement du plateau Kennedy	66 300 €
1 ^{ère} partie sono pour le Hangar	40 000 €
Livres pour la médiathèque	35 000 €
Protection pare-ballons place Camus	24 000 €
Tavaux au stade du Bouy	18 240 €
Four pour le restaurant sur le lac	15 700 €
Acquisitions foncières pour alignements	15 000 €
Travaux centres de PMI	12 000 €
Aménagement maison de quartier du Château Blanc	11 750 €

Sono salle du conseil municipal	10 000 €
Enveloppes pour les différents services	295 000 €
Divers....	

* * * * *

En conclusion, ce budget se caractérise par :

- Un bon niveau d'autofinancement
- Un emprunt prévisionnel de 2 500 000 €
- La mise en œuvre de la politique municipale en matière d'équipements et de services accessibles à tous sans augmentation de la fiscalité.